



INFOBEST est un réseau d'instances d'information et de conseil sur les questions transfrontalières entre la France, l'Allemagne et la Suisse. Nous fournissons des informations générales sur la fiscalité, les règles des conventions relatives à la double imposition et le statut des travailleur-se-s frontalier-e-s. Cependant, par principe, nous ne sommes pas autorisé-e-s à fournir une assistance pour les déclarations d'impôts, ni en France, ni en Allemagne, ni en Suisse. Avec cette brochure relative exclusivement à la déclaration de revenus de travail salarié, des pensions et retraites de source allemande, nous souhaitons néanmoins vous fournir un guide général succinct pour remplir les formulaires de déclaration d'impôt en France. Pour toute question complémentaire, veuillez contacter votre administration fiscale ou un expert-comptable.

Sommaire

Informations de base : délais, forme et formulaires de déclaration.....	2
Déclaration pas à pas	3
1 ^{ère} étape : le formulaire Cerfa 2042 (bleu) – Déclaration des revenus 2022.....	3
Page 1 – Les informations personnelles.....	3
Page 2 – Les données sur votre état civil, les enfants, les personnes à charge et les coordonnées bancaires.....	4
Page 3 – Les revenus.....	5
Imposition en France	6
▶ Revenus des travailleur-se-s frontalier-e-s – 1AG/1BG.....	6
▶ Retraites de la caisse de retraite allemande Deutsche Rentenversicherung, retraites complémentaires d'entreprise Betriebsrenten – 1AM/1BM.....	6
Imposition en Allemagne	7
▶ Revenus des salarié-e-s n'ayant pas le statut de travailleur-se frontalier-e ou employé-e-s de la fonction publique allemande (n'ayant pas que la nationalité française) – 1AF/1BF.....	7
▶ Pensions/retraites des fonctionnaires – 1AL/1BL.....	7
Frais professionnels : forfait ou frais réels (déduction)	7
Pages 5 et 6 – Le logement.....	8
2 ^{ème} étape : Le formulaire CERFA 2047 (rose) – Revenus de source étrangère 2022.....	9
Page 1.....	9
Les revenus salariés – 10. Traitements, salaires.....	9
Les heures supplémentaires exonérées – 11. Heures supplémentaires exonérées des frontaliers payant l'impôt en France sur leur salaire.....	10
Les retraites et les pensions – 12. Pensions, retraites, rentes	11
Page 4 – Seulement dans le cas où vos revenus sont imposables en Allemagne.....	11
3 ^{ème} étape : le formulaire complémentaire Cerfa 2042-C – Seulement si vous percevez une retraite française en parallèle de votre retraite allemande.....	12

Informations de base : délais, forme et formulaires de déclaration

Les délais

La période annuelle pour le dépôt de déclaration d'impôt se déroule d'avril à juin. Elle a commencé le 13 avril et le dernier jour de dépôt pour la déclaration en ligne dans le Bas-Rhin et dans le Haut-Rhin est fixé au **8 juin** (à 23h59 au plus tard).

En ce qui concerne la version papier des formulaires de déclaration, elle doit être déposée le **22 mai** au plus tard, le cachet de la Poste faisant foi.

 [Impôt sur le revenu : le calendrier de la déclaration en 2023 | economie.gouv.fr](https://economie.gouv.fr)

La forme

Depuis 2021, la déclaration en ligne est obligatoire pour les personnes dont la résidence principale est équipée d'un accès à Internet. **Néanmoins, vous pouvez toujours remplir une déclaration papier si vous n'êtes pas en mesure de faire votre déclaration en ligne.**

Si vous n'avez pas encore de numéro fiscal, vous pouvez en demander un par courrier ou au guichet de votre centre des impôts. Il vous suffit pour cela de fournir :

- ▶ une adresse mail,
- ▶ une copie de votre pièce d'identité,
- ▶ un justificatif de domicile (facture d'électricité, de gaz, de téléphone, etc.).


Si vous ne pouvez pas encore remplir de déclaration en ligne, vous devrez remplir une déclaration « papier ». Après avoir reçu vos identifiants d'accès, vous pourrez déposer votre déclaration en ligne l'année suivante.

Les indications suivantes sont destinées à une déclaration sur papier, mais peuvent également fournir des points de repère pour la déclaration en ligne.

Les formulaires

Les formulaires suivants sont nécessaires pour la déclaration d'impôts sur les salaires ou les pensions/retraites de source allemande :

1. CERFA 2042 (Formulaire bleu – Déclaration des revenus)
2. CERFA 2047 (Formulaire rose – Revenus de source étrangère et revenus encaissés à l'étranger)
3. Éventuellement CERFA 2042-C (Déclaration complémentaire)
4. Éventuellement CERFA 2041-AE (Attestation employeur et formules de calcul pour les heures supplémentaires exonérées des travailleurs frontaliers)
5. Éventuellement CERFA 2042 RIC1 (Réduction d'impôt, crédits d'impôt)
6. Éventuellement CERFA 3916 et 3916-BIS (Déclaration par un résident d'un compte à l'étranger, ou d'un contrat de capitalisation ou placement de même nature souscrit hors de France)

Les formulaires peuvent être téléchargés sur le portail  www.impots.gouv.fr. Indiquez le numéro du formulaire dans la barre de recherche et vous trouverez les formulaires actuels dans la rubrique correspondante sous "Millésime 2023".

Déclaration pas à pas

1^{ère} étape : le formulaire Cerfa 2042 (bleu) – Déclaration des revenus 2022

Si vous avez déclaré des revenus de source française l'année précédente, il est possible que vous ayez reçu un formulaire CERFA 2042K « Déclaration préremplie » ou CERFA 2042K AUTO « Déclaration automatique ». Dans ce cas, vous devez seulement vérifier que les informations préremplies par l'administration fiscale sont correctes et ajouter vos revenus de source allemande.

Page 1 – Les informations personnelles

Sur la première page, vous devez fournir les informations personnelles vous concernant (Déclarant 1) et, le cas échéant, concernant votre conjoint-e (Déclarant 2). Seules les personnes mariées ou pacsées peuvent déposer une déclaration d'impôt commune. Autrement, deux déclarations distinctes doivent être déposées. Si vous faites une déclaration uniquement pour vous-même, vous êtes alors « Déclarant 1 ».

Si vous avez déménagé en France l'année dernière, il s'agit donc de votre première déclaration d'impôt : vous devez l'indiquer sur la première page en cochant la première case en haut du formulaire et joindre la copie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité.

<p>Vous déposez une déclaration pour la première fois Cochez ► <input type="checkbox"/></p> <p>Joignez une copie de justificatif de votre identité (carte d'identité, passeport, livret de famille, carte de séjour...)</p>
--

Sur la première page, vous devez également renseigner toutes vos adresses à des dates précises. Dater et signer en bas à gauche.

Page 2 – Les données sur votre état civil, les enfants, les personnes à charge et les coordonnées bancaires

Sur la deuxième page, en haut à gauche, indiquez si vous êtes marié·e·s (M), divorcé·e/séparé·e (D), pacsé·e·s (O), célibataire (C) ou veuf·euve (V).

A SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2022					
Marié(e)s.....	M	<input type="checkbox"/>	Célibataire.....	C	<input type="checkbox"/>
Divorcé(e)/séparé(e).....	D	<input type="checkbox"/>	Veuf(ve).....	V	<input type="checkbox"/>
Pacsé(e)s.....	O	<input type="checkbox"/>			

En dessous, indiquez s'il y a eu un changement en 2022 (mariage, PACS, séparation, divorce, décès), indiquez la date et, le cas échéant, le numéro fiscal de votre conjoint·e.

Date des changements en 2022			
- Mariage x	2 0 2 2	Pacs x	2 0 2 2
N° fiscal de votre conjoint.....			
Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2022.....		B <input type="checkbox"/>	
- Divorce/séparation/rupture de Pacs.....	y	2 0 2 2	
- Décès: déclarant 1.....	z	2 0 2 2	
déclarant 2.....	z	2 0 2 2	

Le nombre d'enfants mineurs à charge, ainsi que leur année de naissance, doit être indiqué en face.

C PERSONNES À CHARGE EN 2022	
Enfants à charge	
Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (nés du 1.1.2004 au 31.12.2022) ou handicapés quel que soit l'âge.....	
	F <input type="checkbox"/>
Année de naissance.....	

Coordonnées bancaires : En bas de la deuxième page, vous trouverez une note indiquant que vous devez joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) à votre déclaration d'impôt afin que les acomptes mensuels de la retenue à la source puissent être prélevés.

ATTENTION :

Si vous détenez toujours ou que vous venez de clore des comptes ou des contrats de capitalisation en Allemagne, vous devez les déclarer par le biais du **formulaire 3916-3916BIS**. Cette déclaration est à renouveler chaque année. Plus d'informations :

 <https://www.impots.gouv.fr/international-particulier/questions/je-viens-ou-je-reviens-en-france-et-je-ne-conserve-pas-dinterets>

Formulaire :  <https://www.impots.gouv.fr/formulaire/3916/declaration-par-un-resident-dun-compte-letranger-ou-dun-contrat-de-capitalisation-o>

Page 3 – Les revenus

Sur la troisième et sur la quatrième page, vous devez indiquer vos différents types de revenus. Cette brochure traite exclusivement la déclaration des revenus du travail salarié et des retraites/pensions de source allemande. Ces revenus doivent être déclarés en **page 3** sous la **rubrique 1** (*Traitements, salaires / pensions retraites, rentes*).

1 I TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES								
	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		1 ^{ER} PERS. À CHARGE		2 ^E PERS. À CHARGE	
TRAITEMENTS, SALAIRES								
Traitements et salaires	1AJ		1BJ		1CJ		1DJ	
Revenus des salariés des particuliers employeurs	1AA		1BA		1CA		1DA	
Abattement forfaitaire <i>Assistants maternels/familiaux, Journalistes</i>	1GA		1HA		1IA		1JA	
Heures supplémentaires et jours RTT exonérés	1GH		1HH		1IH		1JH	
Pourboires exonérés	1PB		1PC		1PD		1PE	
Prime de partage de la valeur exonérée	1AD		1BD		1CD		1DD	
<i>En cas de majoration du seuil d'exonération</i>	1AV	<input type="checkbox"/>	1BV	<input type="checkbox"/>	1CV	<input type="checkbox"/>	1DV	<input type="checkbox"/>
Revenus des associés d' Gérants <i>article 62 du CGI</i>	1GB		1HB		1IB		1JB	
Droits d'auteur, fonctionnaires chercheurs	1GF		1HF		1IF		1JF	
Autres revenus imposables <i>Chômage, préretraite</i>	1AP		1BP		1CP		1DP	
Salaire perçus par les non-résidents et salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AF		1BF		1CF		1DF	
Autres salaires imposables de source étrangère	1AG		1BG		1CG		1DG	
Frais réels	1AK		1BK		1CK		1DK	
PENSIONS, RETRAITES, RENTES								
Pensions, retraites et rentes	1AS		1BS		1CS		1DS	
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5%	1AT		1BT		1CT		1DT	
Pensions en capital des plans d'épargne retraite	1AI		1BI		1CI		1DI	
Pensions d'invalidité	1AZ		1BZ		1CZ		1DZ	
Pensions alimentaires perçues	1AO		1BO		1CO		1DO	
Pensions perçues par les non-résidents et pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AL		1BL		1CL		1DL	
Autres pensions imposables de source étrangère	1AM		1BM		1CM		1DM	

Si vous percevez des revenus de source française, ceux-ci sont déjà préremplis dans le formulaire de déclaration d'impôts en ligne ou sur les formulaires papier 2042K ou 2042K AUTO. En revanche, les revenus de source allemande ne sont pas connus de l'administration fiscale française et vous devez donc les indiquer vous-même.

Vous devez d'abord déterminer le revenu imposable de source allemande :

Il s'agit du **revenu net avant impôts**, c'est-à-dire votre **revenu brut** duquel sont retirées **toutes les cotisations obligatoires de sécurité sociale** (*Beiträge zur Kranken-, Pflege-, Renten- sowie Arbeitslosenversicherung* – assurances retraite, santé, dépendance et chômage). Vous pouvez trouver ces informations sur votre attestation d'impôt sur le revenu allemande 2022 (*Lohnsteuerbescheinigung 2022*) ou sur votre bulletin de salaire de décembre 2022.

Les assuré·e·s privé·e·s peuvent faire valoir des cotisations à hauteur du taux de base (le montant vous est communiqué par votre assurance privée).

Si vous vous installez en France en cours d'année, seuls vos revenus à **partir de la date d'emménagement** doivent être déclarés.

Une fois que vous avez déterminé vos revenus, vous devez distinguer s'ils sont imposables en France ou en Allemagne et les inscrire dans les cases correspondantes **sous la rubrique 1 de la page 3**

Imposition en France

- ▶ **Revenus des travailleur-se-s frontalier-e-s – 1AG/1BG** : Si vous êtes salarié-e en Allemagne et exempté-e de la retenue à la source en tant que travailleur-euse frontalier-e (voir [formulaire 5011](#)) ou si vous avez la qualité de travailleur-se frontalier-e **intérimaire** (voir [formulaire 5011 A](#)), vous devez indiquer vos revenus 2022 dans la case **1AG/1BG** (*Autres salaires imposables de source étrangère*).

ATTENTION : Les **revenus de remplacement** de source allemande (indemnités journalières maladie, indemnités de chômage partiel, etc.) doivent aussi être déclarés dans cette case !

Les **allocations de congé parental allemande *Elterngeld*** doivent également être déclarées dans cette case après déduction du montant de l'allocation équivalente française :

[Prestation partagée d'éducation de l'enfant \(PreParE\)](#) (après CRDS = - 0,5 %)

Année 2022	Arrêt total d'activité	Activité ≤ 50%	Activité entre 50 et 80%
Janvier - Mars	398,79 €	257,80 €	148,72 €
Avril - Juin	405,97 €	262,45 €	151,39 €
Juillet - Décembre	422,21 €	272,94 €	157,44 €

Les heures supplémentaires exonérées d'impôt sur le revenu

En France, la rémunération des heures supplémentaires est exonérée d'impôt sur le revenu dans la limite annuelle de 7 500 €. Si vous avez perçu des heures supplémentaires de source allemande, vous devez indiquer le montant selon la méthode choisie (voir [notice du formulaire CERFA 2041-AE](#)) dans la case **1GH/1HH** (*Heures supplémentaires et jours RTT exonérés*).

Vous devez également compléter le formulaire 2047 (voir ci-après la [deuxième étape](#) de cette brochure)

- ▶ **Retraites de la caisse de retraite allemande Deutsche Rentenversicherung, retraites complémentaires d'entreprise Betriebsrenten – 1AM/1BM** : Depuis 2016, ces retraites sont imposables dans le pays de résidence. Indiquez le montant de vos revenus dans la case **1AM/1BM** (*Autres pensions imposables de source étrangère*).

ATTENTION : Si vous percevez une retraite française en parallèle de votre retraite allemande, vous êtes obligatoirement affilié-e au régime français de l'assurance maladie. **Des cotisations sociales françaises pourront être à payer en France avec votre impôt sur le revenu sous forme de CSG-CRDS-Casa sur vos retraites allemandes** :

Il s'agit de votre première déclaration	Vous avez déjà payé de la CSG en 2022 sur vos retraites allemandes perçues en 2021
Indiquez le montant brut des retraites allemandes perçues en 2022.	Vous pouvez déduire le montant de CSG déductible indiqué sur votre avis d'impôt 2022 sur les revenus 2021 du montant des retraites allemandes perçues en 2022.

INFOBEST a fait une [brochure dédiée à ce sujet](#).

Imposition en Allemagne

- ▶ **Revenus des salarié-e-s n'ayant pas le statut de travailleur-se frontalier-e ou employé-e-s de la fonction publique allemande (n'ayant pas que la nationalité française) – 1AF/1BF** : Les salarié-e-s qui déclarent leurs revenus en Allemagne doivent également les déclarer en France en remplissant la case **1AF/1BF** (*Salaires perçus par les non-résidents et salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français*).
- ▶ **Pensions/retraites des fonctionnaires – 1AL/1BL** : Si vous avez la nationalité allemande, vos retraites sont imposables en Allemagne (État payeur). Vous devez indiquer ces revenus dans les cases **1AL/1BL** (*Pensions perçues par les non-résidents et pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français*).

Afin d'éviter la double imposition en France, vous avez droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français. Afin de faire valoir ce droit, vous devez :

- Reporter le montant indiqué en **1AF/1BF** ou en **1AL/1BL** en **page 4** dans la **rubrique 8** (*Prélèvement à la source et divers*) dans la case **8TK** (*Revenus imposables ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français*) ;
- Compléter le formulaire CERFA 2047 (voir [2^{ème} étape](#) de la brochure).

Frais professionnels : forfait ou frais réels (déduction)

Lors du calcul du montant de l'impôt à payer, le centre des impôts déduit automatiquement un **montant forfaitaire fixe de 10%** du revenu déclaré pour les dépenses professionnelles courantes. Si vous souhaitez faire valoir des frais plus élevés que la somme forfaitaire (frais de transport du domicile au lieu de travail, frais de restauration sur le lieu de travail, etc.), vous pouvez déclarer ce montant dans les cases **1AK/1BK** (*Frais réels*).

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet à l'adresse internet suivante :

 <https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/je-declare-mes-frais-professionnels>

Les **frais de déplacement** peuvent être calculés en ligne :

 <https://www.impots.gouv.fr/portail/simulateur-bareme-kilometrique>

La somme de **5 € par repas** peut être comptabilisée sous réserve de remplir certaines conditions :

 <https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/frais-de-repas>

D'autres frais et charges déductibles (ex : pensions alimentaires, frais de garde, etc.) peuvent être indiqués aux **rubriques 6 et/ou 7** ou sur le formulaire **2042-RICI**.

Pages 5 et 6 – Le logement

Lors de votre première déclaration d'impôts, vous devez fournir des **informations sur votre logement** (locataire, colocataire, hébergement à titre gratuit, hôtel, foyer, centre communal d'action social ou d'un organisme agréé à cet effet) et joindre les **pièces justificatives correspondantes** :

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT	
Les soussignés	<input type="text"/>
Domiciliés à	<input type="text"/>
Attestent avoir hébergé	<input type="text"/>
À leur domicile depuis le	<input type="text"/> jusqu'à ce jour ou jusqu'au <input type="text"/>
Fait à	<input type="text"/> le <input type="text"/>
Signature	<input type="text"/>
JOIGNEZ OBLIGATOIREMENT LA COPIE DU DERNIER AVIS DE TAXE D'HABITATION, DE TAXE FONCIÈRE OU DU CONTRAT DE BAIL DE LA PERSONNE QUI VOUS HÉBERGE.	
<small>L'article 441-7 du code pénal sanctionne d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende toute personne ayant établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.</small>	

Si vous étiez rattaché jusqu'à maintenant au foyer fiscal de vos parents, veuillez indiquer leurs coordonnées :

SI VOUS ÉTIEZ RATTACHÉ JUSQU'À MAINTENANT AU FOYER FISCAL DE VOS PARENTS	
Nom et prénoms des parents	<input type="text"/>
Adresse des parents	<input type="text"/>
	<input type="text"/>
	<input type="text"/>

2^{ème} étape : Le formulaire CERFA 2047 (rose) – Revenus de source étrangère 2022

Page 1

- ▶ En haut à droite, indiquez votre nom et votre adresse.
- ▶ Tout en bas (dans le cadre « Signature »), indiquez le lieu, la date et signez.

	PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	NATURE DU REVENU		REVENU EN €	REPORT 2042
		PUBLIC	PRIVÉ		
10 TRAITEMENTS, SALAIRES					
Déclarant 1					CADRE 1
Déclarant 2					
Personnes à charge					
11 HEURES SUPPLÉMENTAIRES EXONÉRÉES DES FRONTALIERS PAYANT L'IMPÔT EN FRANCE SUR LEUR SALAIRE					
Méthode choisie voir attestation n° 2041-AE	Forfait <input type="checkbox"/>	Réel <input type="checkbox"/>			
MONTANT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES					1GR > 19H
Déclarant 1					
Déclarant 2					
Personnes à charge					
SALAIRE NET IMPOSABLE APRÈS DÉDUCTION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES					1AG > 10G
Déclarant 1					
Déclarant 2					
Personnes à charge					
12 PENSIONS, RETRAITES, RENTES					
PENSIONS, RETRAITES					
Déclarant 1					CADRE 1
Déclarant 2					
Personnes à charge					
PENSIONS EN CAPITAL TAXABLES À 7,5 %					
Déclarant 1					1AT
Déclarant 2					1BT

Les revenus salariés – 10. Traitements, salaires

Ils doivent être déclarés dans la **rubrique 1** « *Traitement, salaires, pensions et rentes imposables en France* » sous **10. "Traitements, salaires"**.

- ▶ **Travailleurs frontaliers – Imposition en France** : Pour le « Déclarant 1 » et/ou le « Déclarant 2 », indiquez « Allemagne » sous « Pays d'origine ou d'encaissement », cochez la case « privé » (si vous travaillez dans le secteur privé et non dans le secteur public) et indiquez le même montant que celui renseigné en case 1AG/1BG du formulaire bleu (Formulaire 2042) en veillant de ne pas oublier revenus de remplacement de source allemande (indemnités journalières maladie, indemnités de chômage partiel, allocations de congé parental etc.) qui doivent également être inclus dans les revenus déclarés.
- ▶ **Salariés n'ayant pas le statut de travailleur frontalier ou employés du secteur public allemand (n'ayant pas la nationalité française) – Imposition en Allemagne** : cochez la case « public » si vous travaillez dans le secteur public et « privé » si vous travaillez dans le secteur privé. Indiquez le même montant que celui renseigné en cases 1AF/1BF et 8TK du formulaire bleu (Formulaire 2042). Afin d'éviter la double imposition en France, vous avez droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français. Pour faire valoir ce droit, vous devez renseigner la rubrique 6 en page 4 de ce formulaire (voir explications [ci-après](#)).


Les heures supplémentaires exonérées – 11. Heures supplémentaires exonérées des frontaliers payant l'impôt en France sur leur salaire

Les heures supplémentaires exonérées pour les travailleurs frontaliers imposables en France doivent être indiquées sur la première page dans la **rubrique 1 sous 11. « Heures supplémentaires exonérées des frontaliers payant l'impôt en France sur leur salaire »**.

- ▶ **Méthode choisie pour le calcul des heures supplémentaires** : cochez « forfait » ou « réel » selon la méthode de calcul choisie.
- ▶ **Montant des heures supplémentaires** : Pour le « Déclarant 1 » et/ou le « Déclarant 2 », indiquez « Allemagne » sous « Pays d'origine ou d'encaissement », cochez la case « privé » ou « public » et indiquez le même montant que celui renseigné en case 1GH/1HH du formulaire bleu (Formulaire 2042).
- ▶ **Salaire net imposable après déduction des heures supplémentaires** : Pour le « Déclarant 1 » et/ou le « Déclarant 2 », indiquez « Allemagne » sous « Pays d'origine ou d'encaissement », cochez la case « privé » ou « public » et indiquez le même montant que celui renseigné en case 1AG/1BG du formulaire bleu (Formulaire 2042).

Les heures supplémentaires exonérées des frontaliers correspondent à celles qui dépassent le seuil de **1 840 heures annuelles** jusqu'à un plafond de :


- **368 heures** (à adapter en cas d'activité partielle) ;
- **7 500 €** pour le revenu net imposable.

ATTENTION : Quelle que soit la méthode de calcul choisie par le salarié, le formulaire **CERFA 2041 AE** doit être **rempli par l'employeur** et présenté à l'administration fiscale française sur demande. INFOBEST a réalisé une  [fiche en langue allemande](#) afin d'aider votre employeur à remplir le formulaire.

Les retraites et les pensions – 12. Pensions, retraites, rentes

Elles doivent être renseignées dans la rubrique 1 sous 12. « Pensions, retraites, rentes ».

- ▶ **Retraites de la caisse de retraite allemande *Deutsche Rentenversicherung*, retraites complémentaires d'entreprise *Betriebsrenten* – Imposition en France :** Pour le « Déclarant 1 » et/ou le « Déclarant 2 », indiquez « Allemagne » sous « Pays d'origine ou d'encaissement », cochez la case « privé » et renseignez le même montant que celui indiqué en case 1AM/1BM du formulaire bleu (Formulaire 2042).

ATTENTION : Si vous percevez une retraite française en parallèle de votre retraite allemande, vous êtes obligatoirement affilié-e au régime français de l'assurance maladie. Dans ce cas, vos retraites allemandes sont imposables aux contributions sociales en France et vous devez déterminer votre taux de cotisation. Une fois votre taux de cotisation déterminé, vous devez reporter le même montant que celui indiqué en première page de ce formulaire et en case 1AM/1BM du formulaire bleu (Formulaire 2042) en **page 4 dans la case 8TV ou 8 TH ou TX**. Vous devez également compléter le formulaire 2042-C (voir [3^{ème} étape](#) de cette brochure). INFOBEST a fait une  [brochure dédiée à ce sujet](#).

- ▶ **Pensions/retraites des fonctionnaires – Imposition en Allemagne :** Pour le « Déclarant 1 » et/ou le « Déclarant 2 », indiquez « Allemagne » sous « Pays d'origine ou d'encaissement », cochez la case « public » et renseignez le même montant que celui indiqué en case 1AL/1BL et 8TK du formulaire bleu (Formulaire 2042). Afin d'éviter la double imposition en France, vous avez droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français. Pour faire valoir ce droit, vous devez renseigner la rubrique 6 en page 4 de ce formulaire (voir explications ci-après).

Page 4 – Seulement dans le cas où vos revenus sont imposables en Allemagne

Pour les revenus imposés en France, vous n'avez pas besoin de remplir les sections suivantes !

Afin d'éviter la double imposition en France, vous avez droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français. Pour ce faire, remplissez la **rubrique 6 (Revenus imposables ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français)** en page 4.

6 REVENUS IMPOSABLES OUVRANT DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔT ÉGAL À L'IMPÔT FRANÇAIS				
Si la convention fiscale applicable prévoit l'élimination de la double imposition de vos revenus imposables en France par un crédit d'impôt égal à l'impôt français correspondant à ces revenus, indiquez le montant des revenus, après imputation des charges (salaires et pensions sans déduction de 10 % ou des frais réels), sans déduire l'impôt payé à l'étranger. Reportez le total de ces revenus ligne 8TK de la déclaration n°2042.				
DÉCLARANT	PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	NATURE DU REVENU	REVENU AVANT DÉDUCTION DE L'IMPÔT ÉTRANGER	REPORT 2042
Montant total			=	8tk

Sous « *Déclarant* », indiquez s'il s'agit du « Déclarant 1 » ou du « Déclarant 2 ». Dans la deuxième colonne, inscrivez « Allemagne » sous « *Pays d'origine ou d'encaissement* », et dans la troisième colonne sous « *Nature du revenu* », indiquez le type de revenu (salaire, pension). Dans la quatrième colonne, sous « *Revenu avant déduction de l'impôt étranger* », indiquez le même montant que celui indiqué en première page de ce formulaire et en cases 1AL/1BL ou 1AF/1BF et 8TK du formulaire bleu (Formulaire 2042).

3^{ème} étape : le formulaire complémentaire Cerfa 2042-C – Seulement si vous percevez une retraite française en parallèle de votre retraite allemande

Ce formulaire doit être renvoyé en même temps que les formulaires 2042 et 2047.

Page 1

- ▶ En haut à droite, indiquez votre nom et votre adresse.
- ▶ Tout en bas (dans le cadre « **Signature** »), indiquez le lieu, la date et signez.

Page 4

Revenus d'activité et de remplacement soumis aux contributions sociales			
Revenus d'activité et de remplacement de source étrangère et salaire différé de l'héritier d'un exploitant agricole, imposables à la CRDS, à la CASA (certaines pensions et allocations de préretraite) et à la CSG au taux de :			
- revenus non salariaux	9,2 %	8TQ	<input type="text"/>
- salaires	9,2 %	8TR	<input type="text"/>
- allocations de préretraite	9,2 %	8SC	<input type="text"/>
- allocations de chômage	6,2 %	8SW	<input type="text"/>
- indemnités journalières de maladie, maternité, accident du travail	6,2 %	8TW	<input type="text"/>
- pensions de retraite et d'invalidité	8,3 %	8TV	<input type="text"/>
- pensions en capital soumises à imposition forfaitaire ..	8,3 %	8SA	<input type="text"/>
	6,6 %	8TH	<input type="text"/>
	6,6 %	8SD	<input type="text"/>
	3,8 %	8TX	<input type="text"/>
	3,8 %	8SB	<input type="text"/>


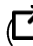

- ▶ Dans le **cadre 8 (Divers)**, sous la rubrique « **Revenus d'activité et de remplacement soumis aux contributions sociales** », vous devez reporter le même montant que celui indiqué en case 1AM/1BM du formulaire bleu (Formulaire 2042) et dans le formulaire rose (Formulaire 2047) dans la case 8TV, 8TH ou 8TX.

INFOBEST a fait une  [brochure dédiée à ce sujet](#).

Le mot de la fin

Cette brochure couvre les questions les plus courantes concernant la déclaration des revenus du travail salarié, des pensions et des rentes de source allemande. Nous ne pouvons pas répondre aux demandes concernant d'autres types de revenus ou à des demandes personnalisées d'optimisation fiscale. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir votre déclaration de revenus, vous pouvez :

- Prendre un rendez-vous avec votre centre des Finances publiques via votre espace particulier ou via la page d'accueil de l'administration fiscale  www.impots.gouv.fr; cliquez sur l'icône « **Contact et RDV** » en haut à droite → vous pourrez choisir votre type de rendez-vous : sur place « au guichet », « par téléphone » afin d'être rappelé· e au numéro que vous indiquerez ou, le cas échéant, par visioconférence dans un point de proximité ;
- Vous rendre dans un espace France Services ( https://anct-carto.github.io/france_services/) ;
- Prendre contact avec  [un expert-comptable ou conseiller fiscal](#).

INFOBEST



CONTACTS DES QUATRE INFOBESTs :

INFOBEST PAMINA

Ancienne Douane/Altes Zollhaus
2, rue du Général Mittelhauser
F-67630 Lauterbourg
☎ +33 (0)3 68 33 88 00
☎ +49 (0)7277 8 999 00
infobest@eurodistrict-regio-pamina.eu

INFOBEST Vogelgrun/Breisach

c/o Art'Rhena, Île du Rhin
F-68600 Vogelgrun
☎ +33 (0)3 89 72 04 63
☎ +49 (0)7667 832 99
vogelgrun-breisach@infobest.eu

INFOBEST Kehl/Strasbourg

Rehfusplatz 11
D-77694 Kehl am Rhein
☎ +49 (0)7851 9479 0
☎ +33 (0)3 88 76 68 98
kehl-strasbourg@infobest.eu

INFOBEST PALMRAIN

Pont du Palmrain
F-68128 Village-Neuf
☎ +33 (0)3 89 70 13 85
☎ +49 (0)7621 750 35
☎ +41 (0)61 322 74 22
palmrain@infobest.eu

WWW.INFOBEST.EU

© 2023

INFOBEST Vogelgrun/Breisach
c/o Art'Rhena, Ile du Rhin
F-68600 Vogelgrun
www.infobest.eu



Le contenu de cette notice a été rédigé avec le plus grand soin. Cependant, d'éventuelles erreurs ne sauraient engager notre responsabilité.